

**ARRÊTÉ N° 05/2026 : AUTORISATION DE TRANSMISSION D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE N°PIS26H RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE DE SERVICE POUR LE DÔME**

**VU** la délibération n° 220720-1 du comité syndical en date du 22 juillet 2020, portant élection de Monsieur Arnaud PERICARD en tant que Président du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP) ;

**VU** l'arrêté n°11/2024 du 3 juillet 2024 portant délégation à Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des Services mutualisé afin notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 100 000 euros HT ;

**VU** la procédure n°PIS26H engagée pour l'acquisition d'un véhicule de services destiné aux besoins du Dôme, passé sans publicité ni mise en concurrence ;

**VU** le bon de commande du 18 mars 2026 signé en vue de l'acquisition d'un véhicule de type Renault Kangoo VAN TCE 100 GD Confort auprès de RENAULT RETAIL GROUP - RENAULT Versailles RRG pour un montant de 12 369, 26 euros HT soit 14 750,76 euros TTC ;

**CONSIDÉRANT** que le syndicat disposait précédemment d'un véhicule dans le cadre d'un contrat de location de longue durée, arrivé à échéance et restitué fin 2025 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité, pour les besoins du service, de procéder à l'acquisition d'un véhicule de service ;

**CONSIDÉRANT** que le prestataire demande la transmission d'une pièce d'identité du représentant dans le cadre de la finalisation administrative de la vente ;

**CONSIDÉRANT** que le Président du syndicat intercommunal ne souhaite pas transmettre la copie de sa pièce d'identité ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient, dans ces conditions, d'autoriser à titre exceptionnel le Directeur Général des Services à transmettre sa pièce d'identité pour permettre la finalisation de la procédure d'acquisition dans les meilleurs délais ;

Nous, **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,

**ARRÊTÉS**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des Services mutualisé des syndicats intercommunaux de Saint-Germain-en-Laye, est autorisé, à titre exceptionnel, à transmettre la copie de sa pièce d'identité auprès de la société RENAULT RETAIL GROUP - RENAULT Versailles RRG, sise 81 rue des Chantiers - 78 000 Versailles - RCS B312212301, afin de permettre la finalisation de la procédure n°PIS26H engagée pour l'acquisition d'un véhicule de services destiné aux besoins du Dôme.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera délivré à Monsieur Philippe LE BEULZE.

Accusé de réception en préfecture  
078-257801340-20260407-05-2026-AR  
Date de télétransmission : 07/04/2026  
Date de réception préfecture : 07/04/2026

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 07 AVR. 2026

Transmis en Préfecture et affiché le 07 AVR. 2026

**Arnaud PERICARD**  
Président du Syndicat intercommunal

Notification de l'acte exécutoire au délégataire, le :

**Philippe LE BEULZE**

Directeur Général des Services mutualisé des  
syndicats intercommunaux de Saint-Germain-en-Laye